

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **quinze octobre** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	09/10/2024
Présents :	17	Date d'affichage :	09/10/2024
Votants :	22	Date de publication :	09/10/2024

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne pouvoir à **RAFFELLI** Gaël, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **MOLLARD** Yoann, pouvoir à **MARTELIN** Yves, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme.

Était absent :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2024-074	AFFAIRES SOCIALES Validation de l'Analyse des Besoins Sociaux
---------------------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Considérant que la collectivité n'a jamais été dotée d'une Analyse des Besoins Sociaux.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation qui incombe au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en application du décret 95-262 du 6 mai 1995. Cette fonction essentielle a été fixée par le Code de l'Action sociale et des familles, puisque c'est à partir d'elle que l'action sociale communale doit être conçue. Ce sont donc les CCAS qui ont été chargés de la réalisation de l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire - ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

La collectivité a produit cette ABS sous l'impulsion de l'intercommunalité, qui a soutenu le groupe de travail tout le long du processus de construction. Le CCAS et la commune ont travaillé ensemble pour récolter les données nécessaires, les compiler et construire une politique sociale.

L'ABS est un dispositif visant à concevoir un plan d'action social susceptible de répondre aux besoins de la population pour lequel le CCAS et la commune sont chargés de la mise en œuvre.

Les résultats de l'ABS sont retranscrits dans un rapport en annexe afin d'envisager la concrétisation et la mise en œuvre des solutions imaginées sous forme de plan d'actions.

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE

- **D'approuver l'Analyse des Besoins Sociaux.**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes y afférant.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,
Yves MARTELIN

